

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 10 décembre 2024, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES : Barbara Bédard
Marie-Noël Boivin-Durand
Jérémy Chiron-Escalier
Patrick Courtemanche
Karolane Dubreuil
Josée Ducharme
Josée Garneau
Isabelle Gonthier
Lessead Jaziri, vice-président
Jude-Alain Mathieu
Edna Myrthil, présidente
Dominique Sylvain
Mélanie Therrien
Mélanie Villemaire

Directeur général : Roch-André Malo

Secrétaire générale : M^e Marie-France Dion

Invités : Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG
Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
Isabelle Forest, directrice, SRH
Isabelle Guay, directrice, SOST
Chantal Major, directrice, SRF
M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF
Annie Renaud, directrice adjointe, SEJ

À distance : Bojan Vastag

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 30.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Résolution n° CA-241210-552

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Agenda de consentement
4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 :
4.1.1. Adoption
4.1.2. Suivi : Mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2024-2025 – Liste des travaux pour réalisation future
4.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2024 :
4.2.1. Adoption
4.2.2. Aucun suivi
4.3. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1. Aucun
6. Services éducatifs
6.1. Secteur des jeunes
6.1.1. Reddition de comptes – <i>Politique organisationnelle des services de garde</i> (SEJ-18) – pour information
6.2. Secteur des adultes
7. Services administratifs
7.1. Ressources matérielles
7.2. Organisation scolaire et transport
7.2. Note au lecteur : <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i>
A. Résolution n° CA-241008-542
B. Compilation des avis reçus à la suite de la consultation du <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i>
7.2.1. <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i> – Redécoupage des aires de desserte des écoles Le Tandem et Gabrielle-Roy – pour adoption
7.2.2. <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i> – Redécoupage des aires de desserte des écoles Terre-Soleil et Plateau Saint-Louis – pour adoption
7.2.3. <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i> – Modification des bassins de l'école secondaire d'Oka et de l'école secondaire du Maréchal à Mirabel – pour adoption
7.2.4. <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i> – <i>Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028</i> (OS-03) et <i>Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026</i> (OS-04) – pour adoption
7.2.5. <i>Cadre d'organisation scolaire 2025-2028</i> – Planification de l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) – pour adoption
7.3. Ressources financières
7.3.1. Rapport financier au 30 juin 2024 – pour réception
7.4. Ressources humaines
7.5. Ressources des technologies de l'information
Pause
8. Secrétariat général
8.1. Comité de gouvernance et d'éthique et comité des ressources humaines – Nomination de membres – Retour sur les résolutions n ^{os} CA-240827-530 et CA-241008-544 – pour adoption

8.2.	Comité consultatif de transport – Nomination d'un membre – Retour sur la résolution n° CA-240827-531 – pour adoption
9.	Dossier à huis clos
9.1.	Aucun
10.	Administration générale
10.1.	Nomination du Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité – pour adoption
11.	Information sur les travaux des comités
11.1.	Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 13 novembre 2024
11.2.	Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 22 octobre 2024
11.3.	Comité de vérification : bilan des travaux du 12 novembre 2024
11.4.	Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 26 novembre 2024
11.5.	Comité de parents : procès-verbaux du 3 et 24 octobre 2024
12.	Information et question des membres du conseil d'administration
12.1.	Information de la présidence
12.2.	Information et faits saillants du directeur général
13.	Autre
13.1.	Varia
14.	Clôture
14.1.	Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, expose les règles de la *Période de questions du public*.

Mme Nathalie Perreault, citoyenne, s'était inscrite à la *Période de questions du public* conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02). Or, elle ne s'est pas présentée à la séance.

M. Bojan Vastag occupe son siège à 19 h 36.

M. Christian Slachetka, président du comité de parents, demande quelles sont les sommes restantes à la suite de l'action collective sur les frais exigés des parents.

M^e Dion fait l'historique de ce recours judiciaire. Elle explique également que les sommes ont été redistribuées entre les écoles dans les dernières semaines, comme discuté au comité de répartition des ressources et au comité consultatif de gestion. Elle souligne que le montant du reliquat s'élève à un total de 592 116 \$ pour le CSSMI. Les sommes ont été distribuées dans les fonds à destination spéciale de chacun des établissements.

De plus, il interpelle les membres relativement à la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18). Il demande aux membres d'agir tout de suite pour le bien-être des enfants ainsi que de leurs parents, et demande une révision de cette politique, en collaboration avec le comité de parents. Un document au soutien de ses propos est déposé au répertoire des présentes sous la cote 170.

M. Denis Doyle, à titre de citoyen, s'était inscrit à la *Période de questions du public* conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02). Or, il ne s'est pas présenté à la séance.

Mme Bénédicte Soudry, à titre de parent, questionne les membres concernant la reddition de comptes du service de garde de l'école des Perséides et leur demande s'ils modifieront la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18). Elle indique que certains problèmes persistent sur le plan budgétaire et que des promesses n'ont pas été tenues. Elle questionne l'autofinancement de ce service à plus long terme.

L'allocution de Mme Soudry est déposée au répertoire des présentes sous la cote 171.

Il est 19 h 51.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, introduit une nouvelle participante au conseil d'administration, en remplacement de Mme Isabelle Cloutier. Il s'agit de Mme Barbara Bédard, directrice des Services éducatifs aux jeunes, laquelle est désignée au conseil d'administration à titre de membre du personnel d'encadrement sans droit de vote.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

Résolution n° CA-241210-553

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024.

Adopté

4.1.2. SUIVI À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024 – MESURE « MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS » (50620) 2024-2025 – LISTE DES TRAVAUX POUR RÉALISATION FUTURE

Le suivi relatif à la liste des travaux pour réalisation future dans le cadre du budget mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2024-2025 a été déposé en information au cahier de la présente séance.

4.2.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Résolution n° CA-241210-554

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2024.

Adopté

4.3. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 18 septembre et le 26 novembre 2024 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

6. SERVICES ÉDUCATIFS

6.1. Secteur des jeunes

6.1.1. REDDITION DE COMPTES – POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – POUR INFORMATION

La directrice générale adjointe, Madame Lucie Mathieu, prend la parole et réitère les changements aux règlements qui sont entrés en vigueur en juillet 2022.

Elle précise qu'en juillet 2022, plusieurs modifications réglementaires importantes sont entrées en vigueur, impactant directement l'organisation des services de garde dans l'organisation. Ces changements incluaient, entre autres, ceux apportés au *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* qui a introduit des normes et des exigences spécifiques pour ces services de garde en milieu scolaire, assurant ainsi une meilleure qualité et sécurité pour les enfants.

En outre, elle réitère l'obligation pour les services de garde de se doter d'un programme d'activités. Cette obligation vise à enrichir l'expérience des élèves en leur offrant des activités structurées et éducatives.

Elle rappelle que, le 16 mai 2023, le conseil d'administration a adopté la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) lors d'une séance extraordinaire. La résolution adoptée stipulait ceci :

« *DE MAINTENIR la Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18), telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322;*

DE MANDATER à la Direction générale d'évaluer les impacts de l'application de la Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18) et d'en faire un bilan au conseil d'administration en décembre 2023, ainsi qu'une reddition de comptes à la fin de l'année financière 2023-2024. »

Mme Mathieu indique que le bilan demandé par le CA a déjà fait l'objet d'une présentation à la séance ordinaire du CA de décembre 2023. C'est dans ce contexte qu'est présentée la première reddition de comptes pour l'année 2023-2024, qui représente une année de transition dans la mise en œuvre de la Politique.

Mmes Barbara Bédard et Annie Renaud, respectivement directrice et directrice adjointe des Services éducatifs aux jeunes, présentent la reddition de comptes de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), en fournissant un aperçu détaillé des progrès réalisés et des défis rencontrés au cours de cette première année d'application.

Certains membres soulignent le travail colossal du Service des ressources humaines pour assurer le recrutement, ainsi que la formation des éducatrices en service de garde offerte par le Centre de formation professionnelle, L'Émergence. À la question du financement des formations offertes aux personnes admissibles, il est précisé qu'aucuns frais ne seront facturés aux parents et aux écoles. Ces formations sont suivies sur leur temps personnel.

Le directeur général, M. Malo, ajoute qu'il est important de développer plusieurs voies de qualification et le fait que le CSSMI ait doublé le nombre d'éducatrices qualifiées en une seule année démontre le succès de la démarche.

Mme Villemaire questionne le délai octroyé aux directions d'école pour présenter le programme d'activités aux conseils d'établissement. Mme Renaud répond qu'aucun délai n'a été imposé. Toutefois, les présentations sont en cours.

M. Chiron-Escalier questionne les critères utilisés par les écoles pour remettre l'aide financière. M^e Landry explique que chaque conseil d'établissement doit se doter d'une résolution relative aux mesures visant à favoriser l'accès au service, conformément au *Règlement sur les contributions financières pouvant être assumées par les parents*.

M. Malo réitère qu'à ce jour, il n'y a eu aucun bris de service dans les écoles. Par ailleurs, lorsque nous craignons un tel bris de service, nous nous assurons de mettre en place toutes les mesures extraordinaires pour ne pas qu'il se produise.

Le CA a pris acte de la reddition de comptes. Après discussion avec les membres du CA, un comité plénier sur le sujet se tiendra le 21 janvier prochain, en remplacement de l'atelier de développement. Les membres de l'administration seront également présents pour répondre aux questions des membres.

Il est 20 h 38.

7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.2. Organisation scolaire et transport

M. Patrick Courtemanche, membre du CA et directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire et du transport, indique aux membres son intérêt et son retrait dans le cas où des délibérations et un vote sont requis pour tous les dossiers concernant le *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*.

7.2.1. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – REDÉCOUPAGE DES AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES LE TANDEM ET GABRIELLE-ROY

Résolution n° CA-241210-555

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241008-542
- C) Résultat de la consultation – Question 1 : Scénario LTGR et réponses aux commentaires émis

ATTENDU que le 8 octobre 2024, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-241008-542, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Marie-Noël Boivin-Durand

DE MODIFIER, à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'aire de desserte de l'école Le Tandem en y retirant la zone 1, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario LTGR*;

DE MODIFIER, à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'aire de desserte de l'école Gabrielle-Roy en y ajoutant la zone 1, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario LTGR*;

DE PERMETTRE la continuité à tous les élèves qui fréquentent actuellement l'école Le Tandem et qui résident dans la zone 1.

Adopté

7.2.2. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – REDÉCOUPAGE DES AIRES DE DESSERTE DES ÉCOLES TERRE-SOLEIL ET PLATEAU SAINT-LOUIS

Résolution n° CA-241210-556

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241008-542
- C) Résultat de la consultation – Question 2 : Scénario TSPSL et réponses aux commentaires émis

ATTENDU que le 8 octobre 2024, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-241008-542, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escallier

DE MODIFIER, à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'aire de desserte de l'école Terre-Soleil en y retirant la zone1, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario TSPSL*;

DE MODIFIER, à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'aire de desserte de l'école Plateau Saint-Louis en y ajoutant la zone 1, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario TSPSL*;

DE PERMETTRE la continuité à l'école Terre-Soleil à tous les élèves qui fréquentent cette école en 2024-2025 et qui résident dans la zone 1, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 - Scénario TSPSL*.

Adopté

7.2.3. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – MODIFICATION DES BASSINS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA ET DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU MARÉCHAL À MIRABEL

Résolution n° CA-241210-557

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241008-542
- C) Résultat de la consultation – Question 3 : Scénario MGO et réponses aux commentaires émis

ATTENDU que le 8 octobre 2024, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-241008-542, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

DE MODIFIER le bassin d'alimentation de l'école secondaire du Maréchal en lui retirant l'école Girouard, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario MGO*;

DE MODIFIER le bassin d'alimentation de l'école secondaire d'Oka en y ajoutant l'école Girouard, comme présenté dans le document *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Scénario MGO*;

DE PERMETTRE la continuité jusqu'à la fin de leur secondaire à tous les élèves de l'aire de desserte de l'école Girouard qui fréquentent déjà l'école secondaire du Maréchal.

Adopté

7.2.4. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2028 (OS-03) ET LISTE DES ÉCOLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026 (OS-04)

Résolution n° CA-241210-558

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241008-542
- C) Résultat de la consultation – Question 4 : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 (OS-03) et réponses aux commentaires émis
- D) Résultat de la consultation – Question 5 : Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026 (OS-04) et réponses aux commentaires émis
- E) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 (OS-03)
- F) Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026 (OS-04)

ATTENDU que le 8 octobre 2024, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-241008-542, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;

ATTENDU que l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* prescrit que le Centre de services scolaire doit adopter, chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, et que ce plan doit être transmis à chaque municipalité régionale de comté ou communauté urbaine dont tout ou partie du territoire recoupe celui du Centre de services scolaire;

ATTENDU que conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028* se fait auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU qu'en vertu des articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'école ou le centre est établi par le Centre de services scolaire;

ATTENDU qu'en vertu des articles 100 (centres) et 211 (écoles) de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Karolane Dubreuil

D'ADOPTER les documents suivants :

- *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 (OS-03)*; et

- *Liste des écoles et actes d'établissement 2025-2026 (OS-04), incluant les services éducatifs dispensés dans les établissements (sous réserve des décisions qui seront prises au printemps 2025, à la suite de la confirmation du nombre d'effectifs et de son analyse).*

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 172.

Adopté

7.2.5. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2028 – PLANIFICATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RÉSERVÉS DESTINÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

Résolution n° CA-241210-559

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-241008-542

ATTENDU que le 8 octobre 2024, le conseil d'administration adoptait pour consultation, par la résolution n° CA-241008-542, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*;

ATTENDU la consultation du projet du *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028*, conformément notamment aux articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des villes et municipalités du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles, ainsi que des syndicats et associations concernés;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de cette consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Dominique Sylvain

DE RÉSERVER les locaux dans les écoles primaires et secondaires pour les classes spécialisées et de consulter les instances concernées au printemps 2025 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour l'année scolaire 2025-2026, et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves.

Adopté

7.3. Ressources financières

7.3.1. RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2024 – RÉCEPTION

Résolution n° CA-241210-560

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Mise en contexte
- C) Documents de l'auditeur externe :
 - Rapport aux membres du comité de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
 - États financiers au 30 juin 2024

- D) Présentation du Service des ressources financières :
- Analyse des résultats financiers 2023-2024
E) Avis public : États financiers et rapport du vérificateur publié le 20 novembre 2024

ATTENDU que les opérations financières du Centre de services scolaire des Mille-Îles ont été vérifiées et que le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport de l'auditeur externe au conseil d'administration conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des rapports de l'auditeur externe et du Service des ressources financières effectuée au comité de vérification du 12 novembre 2024;

ATTENDU que la tenue de la séance du conseil d'administration et le résumé de l'état financier annuel ont fait l'objet d'un avis public publié le 20 novembre 2024;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

DE RECEVOIR le rapport financier du Centre de services scolaire, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024, incluant les documents suivants :

- Rapport aux membres du comité de vérification pour l'exercice terminé le 30 juin 2024;
- États financiers au 30 juin 2024;
- Analyse des résultats financiers 2023-2024.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 173.

Adopté

Il est 21 h 04.

Les membres prennent une pause de 10 minutes et reprennent les délibérations à 21 h 13.

8. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8.1. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE ET COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE MEMBRES – RETOUR SUR LES RÉSOLUTIONS N^{OS} CA-240827-530 ET CA-241008-544 Résolution n^o CA-241210-561

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n^o CA-240827-530 *Désignation des membres aux comités légaux*
- C) Résolution n^o CA-241008-544 *Comité de gouvernance et d'éthique – Retour sur la résolution n^o CA-240827-530*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit instituer trois comités légaux, dont notamment le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines ;

ATTENDU que, conformément au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), le conseil d'administration a déterminé la composition des comités légaux comme suit :

Comité de gouvernance et d'éthique

- 3 membres du CA. Dans la mesure du possible, si un membre de la communauté a été désigné au CA en raison d'une expertise spécifique s'apparentant au mandat du comité, il devrait faire partie de ce comité;
- 2 membres nommés par le directeur général.

Comité des ressources humaines

- 3 membres du CA, incluant un membre de la communauté. Dans la mesure du possible, si un membre de la communauté a été désigné au CA en raison d'une expertise spécifique s'apparentant au mandat du comité, il devrait faire partie de ce comité;
- 2 membres nommés par le directeur général.

ATTENDU que, le 27 août 2024, le conseil d'administration a nommé, en vertu de la résolution n° CA-240827-530, deux seuls membres au comité des ressources humaines et un seul membre au comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que, lors de la séance du 8 octobre 2024, madame Josée Garneau et monsieur Lessead Jaziri ont manifesté leur intérêt à devenir membre du comité de gouvernance et d'éthique et qu'ils ont été nommés par le conseil d'administration afin de siéger au comité de gouvernance et d'éthique (rés. n° CA-241008-544);

ATTENDU qu'aucun des membres actuels du comité de gouvernance et d'éthique n'est un membre de la communauté;

ATTENDU que malgré que le comité de gouvernance et d'éthique soit actuellement composé de trois membres du conseil d'administration, le conseil d'administration doit nommer, en cohérence avec le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), un quatrième membre étant un membre de la communauté ayant une expertise spécifique s'apparentant au mandat du comité;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir le poste vacant au sein du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escallier

DE NOMMER monsieur Bojan Vastag, membre de la communauté ayant une expertise spécifique s'apparentant au mandat du comité, membre du comité de gouvernance et d'éthique, et ce, de façon à ce que ledit Comité soit composé des quatre (4) membres suivants :

- M^{me} Josée Garneau
- M^{me} Mélanie Villemaire
- M. Lessead Jaziri
- M. Bojan Vastag, membre de la communauté

DE NOMMER madame Mélanie Therrien, membre du comité des ressources humaines, et ce, de façon à ce que ledit Comité soit composé des trois (3) membres suivants :

- M^{me} Karolane Dubreuil, membre de la communauté
- M. Jérémie Chiron-Escallier
- M^{me} Mélanie Therrien

DE PRÉVOIR que le mandat des membres des comités légaux se termine à la première séance du CA de l'année scolaire 2025-2026;

DE RESCINDER, par conséquent, les résolutions n° CA-240827-530 et CA-241008-544, en partie.

Adopté

8.2. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT – NOMINATION D'UN MEMBRE – RETOUR SUR LA RÉOLUTION N° CA-240827-531 Résolution n° CA-241210-562

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-240827-531 *Désignation au comité consultatif de transport*

ATTENDU que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU que le *Règlement sur le transport des élèves* prévoit que le comité consultatif de transport compte notamment deux (2) membres du conseil d'administration du centre de services scolaire;

ATTENDU que, le 27 août 2024, le conseil d'administration a désigné, en vertu de la résolution n° CA-240827-531, un seul membre au comité consultatif de transport, à savoir madame Josée Ducharme;

ATTENDU la nécessité de pouvoir le poste vacant au sein du comité consultatif de transport jusqu'au 30 juin 2025;

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE NOMMER monsieur Bojan Vastag, membre du comité consultatif de transport, et ce, de façon à ce que ledit Comité soit composé des deux (2) membres suivants :

- M^{me} Josée Ducharme
- M. Bojan Vastag

DE RESCINDER, par conséquent, la résolution n° CA-240824-531 à toute fin que de droit.

Adopté

9. HUIS CLOS

Aucun dossier n'est traité.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ Résolution n° CA-241210-563

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CC-180626-4909 du conseil des commissaires
- C) Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles (SI-30)

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*, le 29 mai 2024;

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Directive concernant les responsables de la gestion de l'éthique et de l'intégrité* du Conseil du trésor, le 30 novembre 2024;

ATTENDU que la personne ayant la plus haute autorité administrative dans un organisme public devait désigner une personne à titre de Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au sein de son organisme, avant le 30 novembre 2024, conformément à ladite Directive;

ATTENDU le profil énoncé dans ladite Directive de la personne qui exercera les fonctions de Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité;

ATTENDU qu'afin de respecter la date butoir du 30 novembre 2024, le directeur général a nommé temporairement M^e Marie-France Dion, secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications, pour exercer cette nouvelle fonction;

ATTENDU que par l'effet de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*, la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles (SI-30) du CSSMI doit être abrogée;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE DÉSIGNER M^e Marie-France Dion, secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications, à titre de Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au CSSMI;

D'ABROGER la Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles (SI-30).

Adopté

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

11.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES : BILAN DES TRAVAUX DU 13 NOVEMBRE 2024

Le président du comité, M. Jérémie Chiron-Escallier, nomme qu'ils ont eu une première rencontre avec les membres nommés, et ce, même si le comité était incomplet. Il y a eu des présentations du Service des ressources humaines pour sensibiliser les membres à ce qui a été fait et les actions posées dans le passé. En janvier, ils se doteront d'un plan et la transition sera faite avec Mme Yolande Vanier, directrice générale adjointe.

11.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : BILAN DES TRAVAUX DU 22 OCTOBRE 2024

Le président du comité, M. Lessead Jaziri, mentionne que les membres ont traité des règles de fonctionnement du CA, du plan de travail 2024-2025, des ateliers de développement, du *Règlement de délégation de pouvoirs* (SI-08), de la reddition de comptes, ainsi que du processus de désignation des membres du CA.

En terminant, il indique que systématiquement, le lien vers le sondage sera ajouté directement à l'ordre du jour des séances. Par conséquent, il n'y a plus de courriel transmis à la suite d'une séance, à cet effet.

11.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION : BILAN DES TRAVAUX DU 12 NOVEMBRE 2024

La présidente du comité, Mme Dominique Sylvain, indique que les règles de régie interne, le plan de travail 2024-2025, ainsi que le plan quadriennal de la vérificatrice interne (présentation par M^e Marie-France Dion), ont été présentés. De plus, une présentation détaillée des états financiers en présence de l'auditeur externe, ainsi que des explications en lien avec les écarts entre le budget initial et le budget révisé, ont été faites aux membres du comité.

11.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT : BILAN DES TRAVAUX DU 26 NOVEMBRE 2024

Mme Josée Ducharme présente les sujets qui ont été abordés lors du comité : les règles de régie interne, le calendrier des rencontres, le budget et le plan d'action. Le budget présente un déficit qui s'explique notamment par l'ajout de berlines pour des élèves ayant certaines particularités.

11.5. COMITÉ DE PARENTS : PROCÈS-VERBAUX DU 3 OCTOBRE ET 24 OCTOBRE 2024

Les procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 3 octobre 2024 et de la séance ordinaire du comité de parents du 24 octobre 2024 ont été déposés au cahier de la présente séance.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, souhaite la bienvenue à la nouvelle membre sans droit de vote, Mme Barbara Bédard, et souligne la qualité de ses échanges, y compris lors du pré-CA.

Elle revient sur la formation offerte par la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), le 16 octobre dernier, portant sur l'éthique et la déontologie des membres du CA. Elle souligne que peu de membres y ont participé et souhaite trouver le meilleur moyen de partager l'information avec tous.

Le 24 octobre dernier, le président du Centre de services scolaire de Laval a mis en place une communauté de pratique avec les présidences d'autres centres de services scolaires. La démarche se poursuit et elle continuera d'y participer.

Elle indique que le processus de probation du directeur général, M. Malo, est maintenant terminé. À compter du 1^{er} juillet 2025, le directeur général relèvera dorénavant du ministre de l'Éducation, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*.

Elle transmet ses meilleurs vœux aux membres du CA et au personnel administratif.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, souligne la dynamique qui se développe et le leadership plus assumé par la présidente.

Il mentionne que le processus ministériel en vue de la nomination des directeurs généraux devrait se terminer vers le mois d'avril et que le ministre de l'Éducation confirmera ces derniers à leur poste.

Il souligne le rapport de la protectrice régionale de l'élève, madame Vallières, émis le 25 novembre dernier et lié à une plainte pour mesures de représailles. Les conclusions de ce rapport indiquent qu'il n'y a pas eu de représailles. Sur quatre recommandations, deux ont été acceptées, et deux ont été refusées, dont celle de modifier notre *Politique pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail* (RH-18) d'ici quelques semaines.

M. Malo indique avoir obtenu des précisions du ministère de l'Éducation et de la FCSSQ quant au gel de recrutement. Tous les emplois dans les établissements et les services qui œuvrent dans les établissements ne sont pas visés par ce gel. Il mentionne que le CSSMI a déjà transmis ses premières demandes de dérogation au Secrétariat du conseil du trésor, comme exigé. Le CSSMI est déjà en retard d'effectifs, alors qu'il est en croissance de clientèle.

Il informe les membres qu'une enquête ministérielle est en cours à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, à la suite d'une plainte découlant de la *Loi sur la laïcité de l'État*. Le CSSMI ne connaîtra pas la nature de la dénonciation et le ministre de l'Éducation a annoncé qu'il souhaitait légiférer pour renforcer ladite loi. Nous n'avons aucune autre information à ce sujet.

Il termine en transmettant ses meilleurs vœux et souligne le dernier conseil d'administration pour Mme Nathalie Denny, directrice générale adjointe.

M. Chiron-Escalier prend la parole à titre de président du comité RH et de président du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, pour souligner les années de service de Mme Denny.

13. AUTRE

13.1. VARIA

Aucun sujet.

14. CLÔTURE

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-241210-564

Il est proposé par Mme Marie-Noël Boivin-Durand

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 43.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale